

42

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS BEAUMONTOIS  
Maison de Pays  
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 30  
Présents : 29  
Votants : 28  
Pour : 28

L'an deux mille huit, le 26 juillet, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays, sous la Présidence de José Daniel, Président.  
  
Date de convocation : 18 juillet 2008

**PRESENTS** : Annick CAROT, Laurent GUIMBERTEAU, Dominique MORTEMOUSQUE, Bernard BESLIN, Michel MARCHAL, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Didier CHOUPE, Françoise TARJAC, José DANIEL, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Alain ROUSSEL, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Denis BEAUVIE, Alain DELAYRE, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Marise BALSE, Thierry PIMOUGUET, Michel LIGNAC.

**ABSENTS, EXCUSÉ** : Daniel GRIMAL,

**Secrétaire de séance** : Marise BALSE

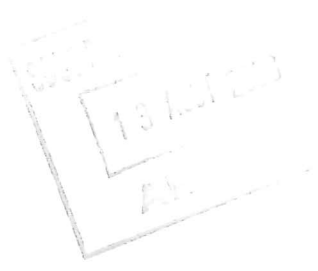
**OBJET :**

**Achat d'un terrain à  
Mme Dutour / Beaumont  
du Périgord**

Le Président rappelle que dans le cadre des travaux d'assainissement collectif réalisés sur la commune de Beaumont du Périgord, un poste de relevage a dû être implanté sur une parcelle de terrain appartenant à Mme Dutour.  
Afin de régulariser la situation, il importe d'acheter 17 m<sup>2</sup> de cette parcelle.  
Madame DUTOUR propose de céder ce terrain à la Communauté de Communes du Pays Beaumontois pour l'euro symbolique.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **décide** d'acquérir ce terrain référencé section C n°1216 d'une superficie de 17 m<sup>2</sup>.
- **fixe** le prix à 1 € symbolique non dû et non perçu ;
- **précise** que la CCPB prendra à sa charge les frais d'actes et de géomètre.
- **Désigne** maître Laurent Bevignani, notaire à Beaumont pour rédiger l'acte.




Certifié exécutoire,  
Reçu en sous-Préfecture  
le : 13 AOUT 2008

Publié ou notifié  
Le : 14 AOUT 2008

Ainsi fait et délibéré les jour,mois et an sus dit,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 31 juillet 2008



Le Président,  
  
José Daniel